

Le Pionnier de l'Assomption.

JOURNAL OFFICIEL DE LA PAROISSE ASSOMPTION ET DE LA VILLE DE NAPOLEONVILLE.

Vol. XXII.

NAPOLEONVILLE, Lne., SAMEDI, 20 SEPTEMBRE 1879.

No. 14.

Le Pionnier.

PARAIT TOUS LES SAMEDIS.
CHARLES DUPATY, Editeur.

CONDITIONS DE D'ABONNEMENT:
Un an.....\$3 00
Six mois.....1 50
Un numéro.....10
PAYABLE D'AVANCE.

PRIX DES ANNONCES:
Un carré de dix lignes, 1re insertion...\$1 50
Chaque insertion suivante.....75 cents.
Cartes de Profession, par an.....\$12 50
Annonces de Candidature.....12 50
Tous avis judiciaires devra être payé le dernier jour de la publication ou le jour de la vente.
Pour lettres, journaux, échanges, &c. adressez au "PIONNIER," Napoleonville, Lne.

THIBODAUX, 3 Sept., 1879.
Je m'annonce comme candidat à la place de

Juge de District
du vingtième district judiciaire, composé des paroisses Assomption et Lafourche, sujet à la décision du parti démocratique. Mon nom sera présenté aux votants de Lafourche aux élections primaires qui auront lieu le 27 courant.
ARTHUR F. KNOBLOCH.

M. l'Editeur — Veuillez annoncer que je suis candidat aux fonctions de CORONER de paroisse, sujet au choix du parti démocrate-conservateur.
DR. THOS. B. PUGH.

M. l'Editeur — Veuillez annoncer que je suis candidat indépendant aux fonctions de CORONER de paroisse aux élections prochaines.
DR. J. L. MATERRE.

M. l'Editeur — Veuillez annoncer que je suis candidat à la place de SHERIFF de la paroisse Assomption et que je soumettrai ma candidature à la prochaine convention nominative du parti démocrate-conservateur.
Voté dévoué,
SIMON TRUXILLO.

Editeur du Pionnier — Veuillez annoncer JOSEPH E. LE BLANC candidat à la place de
Greffier de Cour
de la paroisse Assomption, sujet à la ratification de la convention nominative du parti démocrate-conservateur.
PLUSIEURS AMIS.

Je suis candidat à la place de
Greffier de Cour
de la paroisse Assomption, sujet à la ratification du parti démocrate-conservateur.
RODOLPHE H. WEBSTER.
Napoleonville, 21 août 1879.

NAPOLEONVILLE, 21 août 1879.
J'annonce ma candidature à la position
d'Avocat de District
du vingtième district judiciaire, composé des paroisses Assomption et Lafourche, sujette à la ratification de la convention du parti démocrate-conservateur du district.
WILLIAM E. HOWELL.

Le comité central démocratique a fixé les élections primaires pour les places de paroisse et de wards au 4 du mois prochain. Il a de plus convoqué une convention pour le 11 du même mois afin de choisir des candidats à la Législature. On verra dans la partie anglaise les endroits où les polls seront tenus et le nom des commissaires chargés de tenir les élections.

Un temps superbe a favorisé cette semaine les travaux des champs. Ce qui a été rentré de maïs et de foin depuis quelques jours est immense. Le labourage a aussi marché rondement. Ce temps a été très propice à la canne qui se relève rapidement.

Le Bayou qui la semaine dernière avait atteint un niveau qui aurait permis à un steambot de dimension ordinaire d'y naviguer, baisse de nouveau et assez rapidement pour faire craindre une suspension complète de toute navigation.

UNE ET INDIVISIBLE.

Où allons-nous? que va devenir la république américaine? Et qu'advient-il du parti démocrate dans cette république si les choses continuent à suivre le cours actuel?

On ne peut plus se le dissimuler, le danger est sérieux, et nos institutions pourraient fort bien changer de nature, un de ces jours, si nous n'y prenons garde. Voyez ce qui se passe. On dirait vraiment que nous ne sommes plus une confédération; on renie le mot; on dit aujourd'hui la NATION, ni plus ni moins que s'il s'agissait, par exemple, de la France. En plein Congrès, on conspu l'idée fédérative à laquelle on substitue l'idée d'unité nationale. Il y a eu à ce sujet de violentes discussions pendant la session extraordinaire.

Aux yeux des républicains, il y a une autorité centrale qui ne relève que d'elle-même. L'autorité ne va plus de la circonférence au centre, mais du centre à la circonférence. Elle ne reçoit plus l'impulsion des Etats, c'est elle qui la leur donne.

N'avons-nous pas vu, tout récemment encore, deux ministres de M. Hayes, M. Sherman, un candidat à la prochaine présidence, et M. Schurz, qui n'est certainement pas un outrancier en républicanisme, soutenir carrément ces soi-disant principes, dans deux véritables discours de campagne électorale, l'un à Cleveland, l'autre à Columbus?

A ce propos même, M. Carl Schurz a fait une distinction assez subtile et qui ne manque pas d'habileté. Il n'y aurait, à ses yeux, que les anciennes colonies anglaises, les 13 Etats primitifs qui auraient une origine indépendante et pourraient revendiquer leur autonomie individuelle. Les 24 autres Etats, entrés depuis dans l'Union, créés, admis par l'Union, ne pourraient revendiquer cette même autonomie.

L'argument est ingénieux, sans doute; mais ce n'est, après tout, qu'un sophisme, une erreur au double point de vue historique et constitutionnel.

Quand la Louisiane a été achetée à la France par eux, quand le Texas a été cédé par le Mexique, quand l'Ohio, quand l'Illinois, quand l'Arkansas, peu importe, quand tous ces Etats ont été créés et faits membres de l'Union, à différentes époques, ils l'ont été au même titre que les autres, en parfaite égalité avec eux de droits et de devoirs, de privilèges et de charges. C'est la première fois que nous entendons poser un argument qui tend à établir une inégalité entre différents Etats, entre le New-York, la Massachusetts, la Virginie, par exemple, et le Texas, le Mississippi, l'Illinois. Il y a des Etats plus peuplés que les autres; ils ont, par conséquent, plus de représentants à la Chambre, et par suite plus de poids sur la confection des lois dans cette Chambre; mais il n'en est pas de même au Sénat, et c'est précisément pour obvier aux in-

justices et aux inégalités qui pourraient surgir de cette inégalité de population que cette Chambre haute a été créée.

Voilà la vérité vraie. En dehors de cela, il y a, nous ne dirons pas erreur, car on ne s'y trompe pas, mais mensonge, car on sait très bien que l'on est dans le faux, et qu'en parlant ainsi l'on ment à soi-même et aux autres.

Est-ce à dire que nous soyons opposé en principe à toute république centralisatrice, à toute république une et indivisible, comme disaient les révolutionnaires français à la fin du siècle dernier? Non, certes. Les hommes de 93 voulaient réaliser une grande idée, obéissant à un grand sentiment. L'unité nationale est le fonds des traditions françaises; elle est le résultat de plusieurs siècles d'efforts heureux et glorieux. Ajoutez à cela que le peuple français est depuis des siècles accoutumé à subir l'action des rouages administratifs qui marchent aussi bien de loin que de près, qui ne marchent même que trop bien, puisque, bien souvent, ils enlèvent au citoyen tout esprit d'initiative.

Enfin ce peuple si bien réglé, trop bien réglé même, car c'est là le secret de ses soubresauts intermittants, de ses révolutions périodiques, provoqués par le joug administratif auquel le soumettent tour à tour tous les régimes; ce peuple nombreux, aussi nombreux que les Etats Unis, Etats et territoires, ce peuple de près de quarante millions d'âmes est renfermé, entassé dans un étroit espace, à peine aussi vaste qu'un seul de nos Etats, le Texas, d'un signe on le fait mouvoir; en étendant le bras, on lui met la main dessus. Certes, avec un pareil peuple, nous comprenons la république une et indivisible; nous n'en comprenons pas d'autre. Mais aux Etats-Unis, une pareille idée, on nous permettra de le dire, c'est une véritable extravagance. Tout, parmi nous, vient la combattre.

L'histoire; elle date d'hier, elle est connue de tous, et l'on sait que ce pays n'est composé que d'Etats parfaitement indépendants qui se sont réunis ensemble et ont formé une confédération en vue de résister à l'étranger.

Les traditions; nous n'avons vécu jusqu'ici que d'idées et d'institutions fédératives, elles sont au fond de notre Constitution, comme au fond de nos mœurs.

La liberté individuelle qui livre tout à l'initiative personnelle et fait tout dériver de l'individu, tout venir de la circonférence au centre.

Enfin l'espace, assez vaste pour mettre à l'aise toute les nations de l'Europe, si à l'étroit là-bas, et où, malgré les distances immenses, malgré la diversité des climats, des mœurs, des habitudes, des religions, on voudrait établir l'unité, l'indivisibilité.

Nous ne connaissons pas l'arrière-pensée qui se cache derrière cette idée de centralisation du parti républicain, mais si c'est bien à l'idée républicaine qu'il s'attache, si c'est bien à l'affermissement des institutions ac-

tuelles qu'il tend, ce parti fait fausse route. On l'a déjà dit avec beaucoup de sens, c'est la fédération qui a sauvé la république américaine, c'est la fédération qui la sauvera encore.

Le jour où les Etats-Unis ne seront plus les Etats Unis, le jour où ils deviendront, comme l'on dit, une nation une et indivisible, ce jour-là commencera l'agonie de la république, et les libertés publiques n'existeront plus que comme ces devises funèbres que l'on inscrit sur les tombeaux pour rappeler la mémoire de ceux qui ne sont plus.

Nous publions dans notre partie anglaise une communication du Dr. Jos. Blanchard, dans laquelle il annonce qu'il y a plusieurs personnes atteintes de la fièvre-jaune chez MM. Théodule et Marcelin Arseneau, dans le quartier du Marais. La fièvre-jaune a été portée, dit-on, dans cette localité par un homme de couleur qui l'aurait contractée à Morgan City. Parmi la population de couleur qui habite le voisinage de MM. Arseneau il y a une trentaine de cas. Jusqu'à présent il n'y a pas eu de mortalité. Le Dr. Blanchard a cru de l'intérêt de la communauté de publier l'apparition du fléau, afin d'en éviter autant que possible l'extension.

Le Dr. Thomas B. Pugh a fait l'autopsie du corps d'une femme de couleur. La ruineur qu'elle était morte des suites de coups que lui avait infligés son mari quelques jours avant a été confirmée par cette autopsie. L'arrestation du mari brutal a été ordonnée.

Le Malakoff Bitters, il ne faut pas l'oublier, est un préventif souverain contre les fièvres qui généralement règnent en cette saison de l'année.

Les nuages ne viennent généralement pas s'approvisionner aux rivières et il est assez commun de voir l'eau tomber du ciel sur la terre, il est plus rare de voir la terre pleuvoir sur le ciel. Ce phénomène s'est cependant produit sur deux points différents à un jour d'intervalle.

Mercredi, quelques minutes avant midi, l'eau de l'Hudson, à environ un quart de mille au-dessous de Sing Sing, était agitée d'une manière particulière. A terre, à peine un souffle d'air. Sur la rivière, un calme complet. A ce moment, un gros nuage gris, traversant l'horizon, vint se placer au-dessus de la surface agitée et commença à descendre, descendre sur le fleuve. Quelques secondes après, un mince filet d'eau s'élevait et pénétrait dans le nuage, grossissant sans cesse jusqu'à atteindre un diamètre double de celui d'une barrique.

Le nuage absorbait l'eau avec une très grande rapidité et devenait graduellement de plus en plus noir. Il s'éleva peu à peu, se dirigeant au sud et entraînant avec lui son conduit aérien. Mais ce dernier ne montait pas assez vite pour coserver la perpendicularité et il prit bientôt la forme d'une courbe gigantesque. Le soleil reparut tout à coup, illuminant cette scène magique et faisant scintiller sous ses rayons éclatants le courant d'eau au-dessus du fleuve au nuage.

Au bout de cinq minutes le nuage était plein et emportait

aux montages sa provision de pluie bienfaisante.

Le même spectacle exceptionnel s'est reproduit jeudi dans le golfe de Long Island, à environ six milles au-dessous de New Haven.

NOUVELLES A LA MAIN.

A dîner chez un juge.

Un convive à l'amphitryon: —J'étais à votre audience aujourd'hui; vous avez joliment dormi!

—J'aurais bien voulu vous y voir... par une chaleur et par un avocats pareils!

A la cour d'assises:

On juge un scélérat qui a tué le père, la mère et l'enfant, dans le but de s'emparer de leur argent.

Le président.—Accusé, nous direz-vous enfin pourquoi vous avez assassiné le jeune enfant de vos malheureuses victimes?

L'accusé.—Voici la chose, mon président: Quand j'ai vu que le gosse allait rester sans parents, eh bien, aussi vrai que vous êtes un brave homme, le cœur m'a manqué, quoi!... Alors, j'ai refroidi le même, pour ne pas laisser un pauvre orphelin dans la misère!...

Un boucher entre dans le bureau d'un avocat:

—Monsieur l'avocat, demandez-moi, lorsqu'un chien occasionne un dégât, le propriétaire de l'animal est-il responsable?

—Certainement.

—En ce cas, comme votre chien vient d'emporter un magnifique gigot de mon étal, c'est dix francs que vous me devez.

—Bien de plus juste, réplique l'avocat, et cela tombe à merveille, car c'est précisément le prix de la consultation que je viens de vous donner.

On parlait d'un jeune médecin en vogue, devant un de ses vieux confrères, et l'on faisait un grand éloge.

—Enfin, il sait tout! dit un des fanatiques du jeune docteur.

—Même un peu de médecine! ajouta l'ancien.

Catastrophe lamentable signalée par le Charivari:

Une dame amène à Charenton son mari, qui est atteint d'aliénation mentale.

Le médecin lui demande quelques renseignements.
—Ma foi, dit-elle, ça lui a pris tout à coup en cherchant des combles!...

Aux assises:

—Accusé, vous avez commis un meurtre épouvantable. Vous avez dix-sept ans et vous vous êtes élevé à la hauteur des Troppman, des Billoir...

L'accusé, avec modestie:

—Oh! mon président, vous me flattez.

Au Helder.

—Ce pauvre monsieur en face de nous mourra dans l'année.

—Pourquoi?

—Ils sont treize à table.

—Je ne vois que lui seul.

—Tu oublies la douzaine d'huîtres.

Guibollard est dans des tranches mortelles; l'héritier de son nom a été provoqué à la suite d'une dispute de jeu.

—Quelle est l'arme choisie? a demandé quelqu'un à ce père éploré.

—Le piquet... au premier cent!

Une bonne dame avait épousé, après la mort de son mari, le frère du défunt. Elle avait gardé néanmoins dans la salle à manger le portrait de son premier mari. Un jour, elle avait un invité à table qui, apercevant le portrait, lui demanda si c'était là un membre de la famille. — Oui, répond ingénument la dame, c'est le portrait de mon pauvre beau-père!

SHERIFF SALE.

STATE OF LOUISIANA.

15th JUDICIAL DISTRICT COURT.

PARISH OF ASSUMPTION.

Rutson Maury vs. No. 2166

the succession of

Mrs. Mary Mason Cox.

William S. Donnell vs. No. 2170

the succession of

Mrs. Mary Mason Cox.

By virtue of and in obedience to an order of seizure and sale, issued in the matter of Rutson Maury versus Mrs. Mary Mason Cox, and by virtue of and in obedience to an order of seizure and sale issued in the matter of William S. Donnell versus Mrs. Mary Mason Cox, I have seized and will offer for sale at public auction, at the door of the Court House in Napoleonville, to the last and highest bidder, on

Saturday, October 18, 1879,

commencing at 11 o'clock A. M., the following described property, to wit:

1. A certain tract of land or sugar plantation, situated in the parish of Assumption, in this State, on the right descending bank of Bayou Lafourche, about twenty-one miles below the town of Donaldsonville, being a front of nineteen arpents on said bayou Lafourche by a depth of forty arpents more or less, bounded above by lands now or formerly belonging to the heirs of the late Thomas Bibb, and below by lands now or formerly belonging to Guillaume Arseneaux.

2. Another tract of land, situated in the said parish of Assumption, in the rear of and contiguous to the above described tract and containing thirteen arpents front with a depth of forty arpents, bounded above by lands sold by Edouard Pelletier to William Littlejohn and below by lands now or formerly belonging to Joachim Mire.

3. Another tract of land, situated in the said parish of Assumption, in the rear of and contiguous to the said plantation, being sections 55 56, both in Township No. 14 of Range No. 14, East, and one-half of section one in Township 15, south of Range No. 14 East.

4. All and singular the buildings and improvements, sugar-mill, boilers, engines and machinery on and attached to the aforesaid tracts of land, twelve mules, two wagons, three carts, one lot of blacksmith tools and twelve cane knives.

The crops, belonging to the tenants on said above described property, are excepted from said sale and said tenants are allowed the right to take off said crops up to the 1st of December, 1879, if necessary.

Terms and Conditions:

CASH on the day of sale.

A. J. ECHEVERRIA,

Sheriff.

Napoleonville, September 13, 1879.

SPECIAL NOTICE.

Divine service will be regularly held in Christ Episcopal Church on the first Sunday of every month at 11 o'clock in the morning and 4:30 in the evening, and on the third Sunday at 4:30 P. M.

ROBERT S. STUART,

ap.26-1y. Rector.

E. H. KEEF. W. C. RAYMOND.

KEEP & RAYMOND

WESTERN PRODUCE

AND

COMMISSION MERCHANTS,

59 POYDRAS ST., 59,

NEW ORLEANS.

Agents for Plant's celebrated brands of Flour.—Butter and Cheese a speciality.

ADOLPHE F. HIMEL,

Marchand-Commissionnaire,

No. 5 rue St-Louis,

Nlle-Orléans.

Avances Libérales sur Consignations.

PIERRE J. GILBERT,

ENCANTEUR,

PAINCOURTVILLE, (Assomption.)

Solicite le patronage du public de cette paroisse pour ce qui concerne sa profession.

DR. THOS. K. McNEIL,

LABADIEVILLE, Ass.

Office: Everiste H. West Plantation.